

Au TOP avec la TVA

Cours TVA avec certification (optionnelle)

De mars à juin 2019 (Lausanne)

- Ce cours vous permet d'acquérir en 6 jours une solide et bonne connaissance du droit de la TVA suisse et les bases de la TVA européenne. Il vous permet aussi de mettre à jour vos connaissances en la matière.
- Le cours se focalise non seulement sur les dispositions légales, mais accorde une large place à la pratique administrative et intègre également la jurisprudence.
- Possibilité d'inscription à une ou plusieurs demi-journées ou à l'ensemble de la série.
- A l'issue de la série complète, un examen peut être fait attestant des connaissances acquises.



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public cible

Ce programme s'adresse à toute personne qui, dans le cadre de son activité, est confrontée à la TVA en lui apportant une formation de base solide dans ce domaine et en lui permettant de mettre à jour ses connaissances. Il s'adresse aux juristes, fiscalistes, comptables qui veulent avoir une solide connaissance en matière de TVA afin de pouvoir, dans le cadre de leur activité, identifier les risques et connaître les mesures d'optimisation. Il est particulièrement adapté pour les jeunes collaborateurs des big 4 du département TVA ou même de l'Administration fédérale des Contributions et des Tribunaux qui veulent acquérir les connaissances nécessaires, en matière de TVA, à l'exercice de leur activité. Il s'adresse également aux personnes du département comptabilité des entreprises qui sont en charge des questions TVA. Enfin, il est également ouvert à toute personne intéressée par la TVA qui souhaite approfondir ses connaissances.

Ce cours s'adresse principalement aux personnes en cours d'emploi. Toutefois il est également ouvert à des étudiants qui ont terminé leurs études et souhaiteraient acquérir une formation complémentaire avant de postuler p. ex. dans le département TVA d'une Big 4.

Objectifs

Ce programme permettra aux participants d'acquérir une bonne et solide maîtrise du système de la TVA, principalement nationale, de la pratique administrative et de la jurisprudence.

Méthode

La matière sera dispensée dans le cadre d'un cours qui présentera dans une première partie la théorie et dans une seconde partie s'appuiera sur des exemples et cas pratiques. Il permettra aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance non seulement des dispositions légales applicables, mais également de la pratique administrative et de la jurisprudence. Il favorisera le développement de l'esprit critique, de la recherche de solutions, insis-

tera non seulement sur les risques mais également sur les possibilités d'optimisation fiscale qui existent. Enfin, dans le cadre du dernier module, on abordera la TVA européenne afin de savoir ce qu'une société suisse active dans l'Union européenne doit au moins savoir en matière de TVA. Le cours sera illustré par de nombreux exemples et cas pratiques traités individuellement et en groupe. Les étudiants sont encouragés à préparer les cas pratiques pour les cours afin de tirer un bénéfice maximum de l'enseignement.

Durée des cours

Ce programme comprend 6 journées, divisé en 11 modules de demi-journée ou journée entière. Il est vivement recommandé de suivre toute la série; néanmoins, selon le profil et les besoins du participant, il est possible de s'inscrire seulement à un ou plusieurs modules de façon isolée.

Certification

Le fait de suivre tous les modules vous permet de vous soumettre à un examen. La réussite à l'examen est sanctionnée par la remise d'un certificat. Si vous suivez seulement certains modules, vous recevrez une attestation de suivi de cours par module suivi. Ce cycle est pris en compte au titre de la formation continue obligatoire des membres d'EXPERTsuisse conformément aux directives concernant la formation continue.

Responsable du programme

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTsuisse; Homberger TVA Sàrl, Fribourg, Directrice et fondatrice



Isabelle
Homberger Gut

Enseignants

Les chargés de cours sont des personnes qualifiées et reconnues dans le domaine de la TVA et disposant d'une grande expérience pratique en matière de TVA. Elles disposent également des capacités pédagogiques nécessaires à un tel enseignement.

Programme et dates du cours

De mars à juin 2019.

Les cours ont lieu les vendredis toute la journée, à raison de deux cours par mois sur une période d'environ 3 mois.

Date de la certification à déterminer

Dates	Modules
15.03.2019	1+2
05.04.2019	3+4
12.04.2019	5
03.05.2019	6+7
24.05.2019	8+9
14.06.2019	10+11

Lieu

EXPERTsuisse SA
Chemin des Croisettes 28
1066 Epalinges
www.expertsuisse.ch

Prix du séminaire

CHF 300.- par demi-journée
CHF 600.- par journée entière

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par demi-journée et 8 heures par journée entière par EXPERTsuisse.

Module 1

Principes de base (matin)

15.03.2019

519 250

- Principe de base
- Système de la TVA
- Territoire suisse
- Notion de livraisons/prestations de services
- Lieu de la livraison/prestation de services

Module 2

Assujettissement (après-midi)

15.03.2019

519 251

- Assujettissement entreprise CH/étrangère/libération/renonciation/début/fin
- Assujettissement des collectivités publiques
- Imposition de groupe

Module 3

Prestation-non prestation/objet de l'impôt (matin)

05.04.2019

519 252

- Prestation et non-prestation
- Objet de l'impôt: prestations imposables/exonérées/exclues
- Pluralité de prestations
- Option

Module 4

Base de calcul/taux de l'impôt (après-midi)

05.04.2019

519 253

- Base de calcul
- Imposition de la marge
- Taux de l'impôt
- Facturation et mention de l'impôt
- Méthode des taux de dette fiscale nette et des taux forfaitaires
- Procédure de déclaration

Module 5

Impôt préalable (journée entière)

12.04.2019

519 254

- Déduction de l'impôt préalable: principes, conditions, exclusions
- Double affectation
- Réduction et correction de l'impôt préalable
- Opérations n'entraînant pas de réduction ou de correction de l'impôt préalable
- Changement d'affectation
- Méthodes de calcul
- Déduction de l'impôt préalable fictif
- Prestation à soi-même
- Déduction ultérieure de l'impôt préalable

Module 6

Opérations transfrontalières (matin)

03.05.2019

519 255

- Rappel des notions de territorialité, lieu des livraisons et prestations de services
- Distinction livraison/prestations de services (rappel)
- Importation – y compris opérations en chaîne
- Procédure de report
- Exportation – y compris opérations en chaîne
- Impôt sur les acquisitions

Module 7

Immobilier (après-midi)

03.05.2019

519 256

- Distinction chiffre d'affaires exclu/ chiffre d'affaires imposable
- Début des travaux
- Option
- Déduction de l'impôt préalable
- Changement d'affectation
- Procédure de déclaration
- Vente et location d'immeuble
- Conservation des documents

Module 8

Comptabilité et décomptes TVA (matin)

24.05.2019

519 257

- Période de décompte
- Naissance et prescription de la créance fiscale
- Comptabilité en matière de TVA
- Conservation et archivage des documents
- Remise de l'impôt
- Décomptes TVA
- Corrections des décomptes TVA
- Réconciliation TVA

Module 9

Procédure (après-midi)

24.05.2019

519 258

- Droits et obligations du contribuable
- Droits et obligations des tiers
- Compétences AFC/AFD
- Contrôles TVA
- Taxation par estimation
- Procédure contentieuse
- Les infractions en matière de TVA

Module 10

TVA européenne (matin)

14.06.2019

519 259

- Les bases de la TVA européenne
- Les points à prendre en compte pour une entreprise suisse active dans l'UE
- Remboursement de la TVA étrangère aux entreprises suisses
- Remboursement de la TVA suisse aux entreprises étrangères

Module 11

Répétitoire (après-midi)

14.06.2019

519 260

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Au TOP avec la TVA

- 15 mars 2019, Module 1 (matin)
 15 mars 2019, Module 2 (après-midi)
 05 avril 2019, Module 3 (matin)
 05 avril 2019, Module 4 (après-midi)
 12 avril 2019, Module 5 (journée entière)

- 03 mai 2019, Module 6 (matin)
 03 mai 2019, Module 7 (après-midi)
 24 mai 2019, Module 8 (matin)
 24 mai 2019, Module 9 (après-midi)
 14 juin 2019, Module 10 (matin)
 14 juin 2019, Module 11 (après-midi)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.